

PROCES – VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN ET LE DOUZE FEVRIER

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 36/38 RUE EMILE ZOLA 93400 SAINT-OUEN, représenté par son syndic en exercice Monsieur OHAYON Maxime exerçant sous le cabinet ILE-DE-FRANCE IMMOBILIER, Administrateur de biens, dont le siège social est situé 5 rue Etienne Marcel à PARIS 1^{er}.

LEQUEL M'EXPOSE :

*Que Madame * demeurant 130 rue Ordener à PARIS 18^{ème} n'a pas déferé au commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de la SCP BENZAKEN FOURREAU SEBBAN LACAS, Huissiers de Justice associés à NANTERRE 38 rue Salvador Allende, le 24 novembre 2020.*

Que dans ces conditions, le requérant a le plus grand intérêt à faire procéder à un procès-verbal de description du bien dont elle est propriétaire à SAINT-OUEN 36/38 rue Emile Zola.

Qu'il me requiert d'avoir à me transporter sur place afin de dresser toutes constatations utiles.

C'EST POURQUOI, DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Maître Ornella SARAGOUSSI-VENDRAND, Huissier de Justice associée, membre de la SELARL ORNELLA SARAGOUSSI-VENDRAND, près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, y résidant 8 rue de Ventadour PARIS 1^{er}, soussignée :

Me suis transportée le 12 février 2021 à 14 heures 30 au 36/38 rue Emile Zola à SAINT-OUEN, cadastré section P n°140. Il s'agit du lot n°29 au sixième étage, troisième porte à droite, face. Un logement comprenant : une pièce et une cuisine et le droit aux toilettes de palier.

Où, en présence de :

- La Force Publique,
- Du Serrurier Alexandre Bernardin
- LD2I, Francis DEPRESLE DIAGNOSTIC.

J'ai procédé aux constatations suivantes :
CONDITIONS D'OCCUPATION : BIEN INOCCUPE

Je note qu'il s'agit d'un petit studio mansardé.

Je constate que la zone mansardée du plafond autour du velux a été entièrement bâchée en raison d'infiltrations d'eau.

Il n'y a pas de mobilier, sauf un matelas au sol.

Le bien est vide de toute personne et de tout bien .

Je constate que l'ensemble du studio est dans un état vétuste et hors d'usage.
Les peintures sur les parois et le sol, sont hors d'usage.

La zone cuisine est également hors d'usage, et non équipée.





© Maître Ornella SARAGOUSSI-VENDRAND Huissier associée à PARIS# 2021



© Maître Ornella SARAGOUSSI-VENDRAND Huissier associée à PARIS# 2021



TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

Je me suis retirée à 16H30

J'ai pris personnellement les photographies que j'intègre au présent procès-verbal reflétant l'état exact des lieux au jour de mon passage

ET DE TOUT CE QUI PRECEDE J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

